

CONGO BELGE

N° 3191/C&B.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du ..... 19 .....

ANNEXE

OBJET:

Voyage de Son Altesse Royale  
le Prince Régent.

TRANSMIS copie pour information à  
Monsieur l'Administrateur Territorial,  
Chef du Territoire de et à

RUHENGÉRI.

Usumbura, le 7 juillet 1947.  
Le Gouverneur du Ruanda-Urundi a.i.  
L. LARDINOIS

*dum*

*L. Lardinois*

Commissaire Provincial.-

*594/Sec  
15.7.47*

Monsieur le Résident,



J'attire, à nouveau, votre particulière atten-  
tion sur le bon état que doit présenter le réseau routier à  
parcourir par Son Altesse Royale.

Il importe également que les Administrateurs  
Territoriaux indiquent de façon précise, aux chefs et sous-  
chefs les endroits possibles de rassemblement des populations  
et les endroits interdits en raison de l'étroitesse, du profil,  
des difficultés de la route.

De plus, la veille dans l'après-midi ou mieux,  
le matin même, très tôt, si les circonstances le permettent,  
les Administrateurs Territoriaux ou leurs adjoints parcoure-  
ront une dernière fois leur tronçon: examen minutieux de la  
route, évacuation des véhicules éventuellement en panne.

X

X X

Je saisis cette occasion pour vous informer  
que j'attache une grande importance à ce que Son Altesse Roya-  
le soit chaudement acclamée à son arrivée, et partout où Elle  
passera, aux cris de:

VIVE LE PRINCE

VIVE LE REGENT

A MONSIEUR LE RESIDENT DU RUANDA  
K I G A L I.-

tant par les Européens que par tous les indigènes capables de répéter ces mots, et applaudie par les autres.

Les Administrateurs Territoriaux intéressés mettront tout en oeuvre pour organiser l'accueil dans ce sens.

J'adresse copie de la présente aux Administrateurs territoriaux.

Le Gouverneur du Ruanda-Urundi a.i.

L.LARDINOIS.

sé/: L.LARDINOIS

Commissaire Provincial--